

## COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2016

- Dans le cadre de la mise en accessibilité du rez-de-chaussée de la Mairie, le Conseil Municipal, après étude et délibération décide d'accepter la proposition faite par la commission des bâtiments quant aux entreprises et options retenues, à savoir :

- \* Maçonnerie : entreprise LEROY pour un montant de 11 617,14€ HT, soit 13 940,57€ TTC ;
- \* Garde-corps et porte extérieure : entreprise AMV pour un montant de 6 174,48€ HT, soit 7 409,38€ TTC ;
- \* Porte et placoplâtre du secrétariat : entreprise LECQ pour un montant de 1 363,92€ HT, soit 1 636,70€ TTC ;
- \* Électricité : entreprise HAUTEM électricité pour un montant de 246,40€ HT, soit 295,68€ TTC.

La commission propose également de retenir les options suivantes :

- \* 2 garde-corps supplémentaires : entreprise AMV, pour un montant de 1 067,04€ HT, soit 1 280,45€ TTC ;
- \* Création d'un placard au secrétariat de mairie : entreprise LECQ, pour un montant de 2 344,36€ HT, soit 2 800,45€ TTC.

Le coût total des travaux, options comprises s'élève donc à 22 813,34€, soit 27 376,01€.

Il conviendra de prendre une décision modificative du budget pour permettre le financement de ces travaux.

Le Maire,

Richard FERNANDEZ